

Délibération n° 2023/ 12
Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2022

Budget communal

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	8	le 20 mars à dix -neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2022 – BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2022, après avoir voté le Compte Administratif 2022, il convient de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement ;

Résultat de l'exercice 2022	15 711.15 euros
Excédents antérieurs reportés	<u>351 520.11 euros</u>
Total cumulé à affecter	367 231.26 euros

Il est nécessaire d'assurer la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022	- 147 263.20 euros
Restes à réaliser au 31.12.2022 :	
Dépenses	35 350.42 euros
Recettes	<u>123 624.57 euros</u>
Besoin de financement au 31.12.2022	- 58 989.05 euros

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Article 1068 du BP 2023)	58 989.05 euros
2 – A reporter à la section de fonctionnement (Article 002 du BP 2023)	<u>308 242.21 euros</u>
TOTAL	367 231.26 euros

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous- Préfecture
Publié le 29 mars 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
A Nouic le 29 mars 2023



Le Maire,
Serge NOUGIER

